



# Pour la Justice

<b>1. UNE JUSTICE EN CRISE, PRISONNIÈRE DE SES DOGMES</b> .....	<b>23</b>
1.1 Les symptômes d'une crise .....	24
1.2 Des principes fondateurs correspondant à un contexte historique aujourd'hui dépassé ...	32
1.3 Les dérives de l'application de ces principes : une autogestion corporatiste et verrouillée ....	42
<b>2. RÉFORMER LA JUSTICE : VERS UNE JUSTICE EFFICACE ?</b> .....	<b>43</b>
2.1 Une justice simplifiée.....	43
2.2 Une justice managée.....	64
2.3 Une justice responsable .....	72
2.4 Une justice modernisée.....	76
2.5 Une justice informatisée.....	81
2.6 Une justice respectée.....	84

## PRINCIPALES PROPOSITIONS

### **Une justice simplifiée : lutter contre la complexité du fonctionnement de la justice**

- Simplifier les structures en supprimant les tribunaux administratifs et en unifiant les nombreuses juridictions existantes
- Simplifier les procédures en alignant les délais sur ceux les plus courts
- Rediriger les contentieux de masse vers des organismes distincts des juridictions étatiques et déjudiciariser certaines procédures aujourd'hui confiées aux juges



## **Une justice managée : introduire les principes de base d'une bonne gestion**

- Nommer les chefs de juridiction et les responsables de services pour une durée limitée avec des objectifs chiffrés
- Instaurer une autonomie budgétaire des juridictions avec un contrôle annuel *a posteriori*
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation des magistrats en fonction de leurs résultats qualitatifs et quantitatifs

## **Une justice responsable**

- Nommer les magistrats à un poste donné pour un délai déterminé
- Sanctionner disciplinairement les magistrats contre-performants ou auteurs de fautes professionnelles détachables ou non du service judiciaire

## **Une justice modernisée : réformer le recrutement et la formation des magistrats**

- Repousser l'âge maximal d'entrée à l'ENM de 27 à 40 ans et apprécier l'aptitude des candidats tant d'un point de vue opérationnel que livresque
- Lutter contre un certain corporatisme, en rendant notamment plus attractif le recrutement parallèle et en ouvrant les enseignements sur les réalités économiques et sociales
- Assurer une formation continue dans le cadre d'un Institut des Hautes Études Juridiques et Judiciaires réformé

## **Une justice respectée : lutter contre l'instrumentalisation et la dérive médiatique**

- Renforcer l'application de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile qui assure le paiement par la partie qui succombe des frais réels supportés par la partie qui triomphe
- Se contenter de mettre en œuvre l'arsenal existant pour éviter la dérive médiatique

INSTITUT  
MONTAIGNE

